



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

COMMUNIQUÉ

16 JUILLET 2020

MOT DU MAIRE

Spiritois et Spiritoises,

Juste un petit mot pour vous dire que je suis de retour en poste et que je présiderai à la prochaine rencontre de votre conseil municipal. Notre prochaine séance du conseil se fera devant le public, tout en respectant les règles établies par les dirigeants. De l'information additionnelle vous parviendra en temps et lieu.

La mairie, telle que déjà planifiée, fermera ses portes pour les vacances annuelles du personnel du 20 au 31 juillet 2020 inclusivement. Toute la vie municipale a été basculée en cette période de pandémie mondiale et chacun à sa façon a su contribuer à la poursuite des activités. Je profite de cette tribune pour remercier tout le personnel de la municipalité des efforts déployés en cette période difficile et leur souhaiter de bonnes vacances bien méritées.

À toute la population je souhaite une période estivale des plus agréables malgré les directives quelque peu contraignantes, soyons créatifs, familial et encourageons local.

Michel Brisson, maire

FERMETURE DE LA MAIRIE

La mairie sera fermée du 20 juillet au 31 juillet inclusivement. Bonnes vacances à tous !

RÉOUVERTURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS DE LA MAIRIE

Veuillez prendre note que les bureaux administratifs seront ouverts au public à partir du 3 août 2020. Vous pourrez vous déplacer à la mairie pour effectuer vos paiements de taxes, l'achat de médailles pour chien, photocopies, clé du terrain de tennis, bacs roulants, etc.

Cependant, si vous désirez rencontrer quelqu'un de l'urbanisme ou toute autre personne du personnel municipal, vous devrez téléphoner au 450-831-2114 afin de prendre rendez-vous avec celle-ci. Des mesures sanitaires seront mises en place pour assurer la sécurité de tous.

De plus, le port du masque sera obligatoire lors de vos visites à la mairie.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

RÉOUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE ALICE-PARIZEAU

Réouverture de la bibliothèque sans rendez-vous, mais avec distanciation.

Horaire d'été :

Mardi -> 9 h à 17 h

Mercredi -> 12 h à 16 h

Vendredi -> 12 h 30 à 20 h 30



Prendre note que la bibliothèque sera fermée du 18 juillet au 31 juillet inclusivement 2020.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec nous au 450-831-2274.

Bon été!

Diane Lamarre et les bénévoles de la bibliothèque

RÈGLEMENTATION SUR L'ARROSAGE

(Aux abonnés du service d'aqueduc municipal uniquement)

Voici de l'information pertinente concernant l'usage de l'eau potable :

Conformément au règlement sur l'usage de l'eau potable, l'arrosage est permis en respectant les conditions suivantes :

Durant la période du 1er mai au 1er octobre, l'arrosage des pelouses, aménagements paysagers et jardins en faisant usage de l'eau du système d'aqueduc est permis uniquement de 20 h et 23 h les jours suivants :

- a) un jour où la date est un chiffre pair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre pair ;
- b) un jour où la date est un chiffre impair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre impair.

En tout temps, le remplissage d'une piscine ou d'un spa est interdit de 6 h à 20 h.

Des exceptions sont prévues au règlement dans le cas de nouvelles pelouses, de nouvelles plantations d'arbres ou d'arbustes ou de remplissage de nouvelles piscines, mais une autorisation doit être obtenue de la municipalité si les circonstances climatiques ou les réserves d'eau le permettent.

Référence : Règlement #572-2014 sur l'usage de l'eau potable

